

## **TAC et quotas 2011 : les objectifs de pêche durable ne seront pas atteints**

Les scientifiques ont quelques raisons de se réjouir des décisions que vient de prendre le Conseil Européen, concernant les quotas de pêche 2011. Plusieurs stocks montrent des signes encourageant de redressement, autorisant une augmentation modérée des quotas ou, à tout le moins, leur maintien au niveau de 2010. Ces cas vertueux, malheureusement encore trop rares, démontrent s'il en était encore besoin qu'une politique de gestion rigoureuse peut avoir des effets positifs. Pour d'autres stocks particulièrement déprimés des arbitrages courageux ont été rendus. C'est par exemple le cas pour la morue de Mer du Nord et de Manche Est, ou pour le merlan bleu. Nous ne sous-estimons pas les conséquences économiques et sociales que peuvent avoir ces décisions de réduction des quotas, voire de fermeture des pêcheries. Mais nous savons qu'elles sont un passage obligatoire pour un retour au bon état des ressources marines et à la rentabilité économique des pêcheries. Enfin, les scientifiques peuvent également se réjouir d'une meilleure (ou moins mauvaise) prise en compte de leurs avis. Les grands écarts observés dans le passé se font aujourd'hui plus rares.

Pourtant, le verre de la pêche durable est encore à moitié vide. Dans les eaux de l'Union Européenne, les quotas de pêche concernent 140 stocks. Pour 62 d'entre eux la décision du Conseil des ministres n'est pas conforme à la proposition de la Commission, alors même que celle-ci découle très généralement de l'avis scientifique. Dans plus de 40 % des cas, les quotas arbitrés sont ainsi supérieurs aux recommandations des chercheurs. Là où il était proposé, sur la base des meilleures données disponibles, de baisser les quotas de 15 % les ministres ont souvent retenu une baisse de 5% ou un maintien à l'identique. Et lorsque la stabilité semblait l'option raisonnable pour préserver l'avenir, la décision a consisté dans bien des cas à augmenter les quotas de 10 ou 15 %. La cardine, l'églefin, le merlan, la plie ou la langoustine du Golfe de Gascogne sont autant d'exemples de ces décalages limités mais répétés.

Pour de nombreux stocks, les décalages entre avis scientifique et décision s'appuient sur les incertitudes des évaluations scientifiques. De ce point de vue, il est particulièrement inquiétant de constater que la qualité des données disponibles pour les évaluations, et notamment les statistiques de pêche, se dégradent d'année en année. Faute de données, la baudroie, le merlu nord ou la morue de Mer Celtique n'ont pas été évalués cette année. Loin de s'améliorer, la connaissance sur l'état de nombreux stocks est ainsi en train de se dégrader. Les recommandations scientifiques s'appuient alors sur des données partielles ... ce qui devrait logiquement conduire à une gestion plus précautionneuse. A contrario, les décisions prises par le Conseil risquent d'inciter à une dégradation des systèmes d'observation des pêcheries. Le principe « pas connu, pas régulé » ne peut pas être un principe de pêche responsable !

Disons le clairement : à ce rythme là, les objectifs fixés pas le Conseil Européen lui-même, concernant la gestion durable des pêches, ne seront pas atteints. C'est en particulier vrai pour l'objectif du rendement maximal durable promis pour 2015, et dont les pêcheurs devraient être les premiers bénéficiaires.

Dans son discours du Havre du 16 juillet 2009, prononcé à l'issue du Grenelle de mer, le Président de la République avait pourtant promis que la France respecterait désormais les "avis scientifiques rendus". En la matière, il y a encore de gros progrès à faire. Et il est aujourd'hui significatif, et finalement assez triste, qu'un Ministre des pêches puisse se féliciter à la sortie du Conseil Européen des concessions arrachées à une politique de développement durable du secteur. Ce sont bien les pêcheurs, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain, qui risquent in fine d'en payer le prix fort.